

La Charte de l'Arbre

Le Département de la Dordogne gère près de 15 000 arbres le long des routes, sur les sites Départementaux, collèges, parcs et jardins. Ces arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité du cadre de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

L'arbre : symbole universel de la nature

Depuis de nombreuses années, le Département a engagé une véritable politique de l'Arbre, à travers la formation des agents, l'expertise et l'élaboration de plans de gestion et de programmes de plantations le long de nos routes, dans nos parcs, jardins et collèges. Il apparaît opportun aujourd'hui d'aller plus loin encore en accompagnant et faisant partager notre expérience, nos compétences et notre technicité à l'ensemble des collectivités, acteurs et décideurs qui interviennent sur ce bien commun.



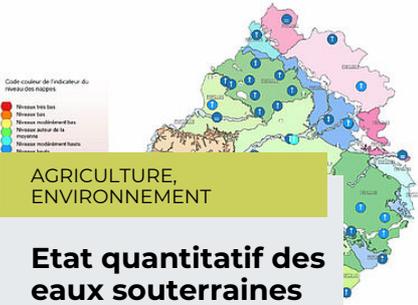
L'ambition de la Charte de l'Arbre est de définir et formaliser les règles nécessaires pour préserver, gérer, développer et enrichir notre patrimoine arboré. La Charte de l'Arbre Dordogne-Périgord se veut être un outil d'aide à la décision incontournable pour la garantie et la qualité de nos paysages. La Charte conforte l'engagement du Département dans l'excellence environnementale.



Retrouvez plus d'information sur notre page internet dédiée :

La charte de l'arbre (<https://zeropesticide.dordogne.fr/f-a-q/>)

Les nappes libres et captives réactives :



Etat quantitatif des eaux souterraines au 1er avril 2024



La promotion du territoire et un environnement toujours mieux préservé grâce au label "Villes et villages fleuris"



Le Département lance un programme de renaturation des cours des collèges

